

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 avril 2010

ENGAGEMENT NATIONAL POUR L'ENVIRONNEMENT - (n° 2449)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 984

présenté par  
M. Yves Cochet, M. Mamère et M. de Rugy

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL****APRÈS L'ARTICLE 36, insérer l'article suivant :**

La mise sur le marché des insecticides neonicotinoïdes est interdite.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

De tels insecticides (Gaucho®, Cruiser®, Proteus®...) sont dangereux pour les abeilles comme l'ont déjà montré des études sur des échantillons d'abeilles mortes. Réunis en septembre 2009 à Montpellier (41ème Congrès Apimondia), les acteurs de la filière apicole internationale et les scientifiques du monde entier ont unanimement accusé ces insecticides de porter de graves préjudices à leurs colonies d'abeilles et de mettre en péril la production de miel, ainsi qu'au pollinisateur mettant en péril des productions agricoles également.